



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 15/12/2022
date de convocation : 08/12/2022

n° de délibération : DE2022 - 43

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 9
suffrages exprimés : 7 (pour-4, contre-3)
abstention : 2

objet de la délibération :
**Transport scolaire 2020-2021 :
participation communale**

Le quinze décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		absente excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		X
PALMIER Jérôme		absent	
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire donne lecture de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2020/2021 ; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen d'un élève transporté (2 355 € pour l'année scolaire 2020/2021), soit 471 € multipliés par le nombre d'enfants (13) transportés domiciliés dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE cette décision pour la quote-part communale de 6 123.00 € ;

AUTORISE Madame le Maire de signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
Christine MOURGUE

Le Maire,
Pascale BONICEL